



COVID-19 / Communiqué de Presse N°3

Les Etablissements de la Formation Professionnelle Privés se mobilisent

Rabat, le 25/03/2020

Suite aux nouvelles mesures de restrictions des déplacements et de confinement, applicables sur le territoire national, la FMEP tient à informer, à travers ce communiqué, les établissements, les stagiaires et l'opinion publique des dispositions et recommandations d'organisation suivantes prises à la suite de la décision de suspendre les cours et les stages depuis le 14 Mars 2020 :

I - Création d'une cellule de crise CORONAVIRUS depuis le 14 Mars 2020

Face à la crise provoquée par les conséquences de la pandémie du Coronavirus, le Bureau Fédéral de la **Fédération Marocaine de l'Enseignement Professionnel privé-FMEP** a créé une **cellule de crise** qui se réunit en continu depuis le 14 Mars 2020 et a élaboré un plan d'actions d'urgence, axé essentiellement sur les dispositions pédagogiques et techniques, s'inscrivant dans un élan de solidarité et de citoyenneté et visant à prendre toutes ses responsabilités pour contribuer, nettement et clairement, à endiguer la propagation de la crise sanitaire qui frappe notre pays.

II – Dispositions organisationnelles et pédagogiques

En application de la décision ministérielle de suspendre les cours à compter du lundi 16 mars 2020 et jusqu'à nouvel ordre, la FMEP avec les EFPP appliquent cette décision et arrêtent les cours en présentiel, pour migrer vers des cours en ligne.

La FMEP a adopté depuis la réunion du lundi 16 mars avec le Secrétaire Général du DFP plusieurs mesures pédagogiques, destinées aux établissements et stagiaires, sous forme de communiqué, dont notamment ce qui suit:

- Le respect de toutes les consignes de l'Etat et le partage des informations avec nos établissements.
- L'adoption du système d'enseignement à distance qui a démarré et continue depuis le mardi 17 mars 2020
- Un guide d'utilisation des consignes pédagogiques et techniques à distance, destiné aux stagiaires, est en cours d'élaboration

III- Appel aux Etablissements pour la mobilisation collective en contribuant au « Fonds spécial pour la gestion de la pandémie du Coronavirus »

Dans le cadre de l'effort national, les Etablissements sont invités à verser leurs dons au compte d'affectation spéciale susvisé par virement au compte bancaire :

RIB 001 810 00 780 002 011 062 02 21, ouvert sur les livres de Bank Al-Maghrib /Rabat, au nom du Trésorier Ministériel auprès du Ministère de l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'Administration.

Le Président de la FMEP



Signé OUANAIM Abbés